

CRÉATION D'UNE CHARTE DES ÉLUS LOCAUX POUR LES ANIMAUX

Le MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX, composé de 38 associations et 1 fondation de protection animale françaises, réparties sur tout le territoire, demande aux candidats « têtes de liste » pour les prochaines élections municipales et communautaires de mars 2014 de s'engager, en cas de victoire, à confier à un élu une mission dédiée à la condition animale.

La « Charte des élus locaux pour les animaux » précise le rôle de cet élu : il favorise la circulation de l'information et l'application des réglementations pour protéger l'animal, qu'il soit domestique, semi-sauvage ou sauvage. Il veille à la bonne intégration de l'animal dans la « cité » (propreté des trottoirs, campagnes de stérilisation des chats à l'état libre, des pigeons, etc.) en coordination avec les associations et fondations de protection animale, véritables partenaires. Il met en place une éducation au respect de l'animal dès l'école primaire. Il veille à l'éthique concernant les spectacles avec animaux proposés aux municipalités dont il a la charge. Il recherche, autant qu'il le peut, le bon traitement des animaux à l'origine de la viande servie dans les cantines et aux personnes âgées par les collectivités. Il veille à ce que soient proposés aussi des repas végétariens équilibrés.

D'une façon générale, l'élu en charge de la condition animale, sous la responsabilité de son maire, fait tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer le sort des animaux.

LE MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX procurera aux élus en charge de la condition animale des conseils pratiques et la réglementation en vigueur pour les aider dans leur mission.

Les candidats qui souhaitent connaître la « Charte des élus locaux pour les animaux », ainsi que les associations et la fondation du MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX qui la soutiennent, peuvent écrire à : lemouvementpourlesanimaux@gmail.com

Les associations et fondations de protection animale qui souhaitent rejoindre LE MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX peuvent s'inscrire en écrivant à ce même courriel.